

Projet professionnel & Agrément DDCS

Durée : 1 journée – Prochaines dates : 24/09/2020 – 25/01/2021 – 28/06/2021 – 11/10/2021

A l'issue de la formation, le participant doit être en capacité, en vue d'obtenir son agrément comme MJPM individuel :

- De constituer son dossier complet de réponse à un appel à candidatures organisé par la DDCS
- De présenter et soutenir à l'oral son projet professionnel devant la commission départementale

Module 1 : L'appel à candidatures

- Du schéma régional à l'appel à candidatures : bases légales et réglementaires
- Publicité de l'appel à candidatures – Où le trouver ?
- Décryptage de l'appel à candidatures – Les différences d'un département à l'autre
- Remplissage, rubrique par rubrique, du formulaire de réponse (Cerfa)
- Le DIPM - la Notice d'information - le Projet professionnel
- Les pièces complémentaires
- Forme du dépôt et délais

Module 2 : L'Audition devant la commission

- Composition, Rôle et Fonctionnement de la commission
- Préparation de l'audition : Anticiper les questions - Savoir se présenter & argumenter – Rester cohérent avec son dossier de formation au CNC MJPM et son dossier de réponse à l'appel à candidatures
- L'arrêté d'agrément & les voies de recours
- Questions / Réponses



Intervenante : **Maëlle GOULARD**, MJPM individuelle, membre de la commission départementale d'agrément MJPM des Yvelines Titulaire d'un Master de droit, Mme Goulard a une expertise-métier reconnue dans le domaine de la protection juridique des majeurs. Déléguée-mandataire à partir de 2004, elle ouvre en 2007 pour son employeur une antenne de proximité (10 salariés/350 majeurs protégés) qu'elle gère jusqu'en 2013. En 2013, elle crée son propre cabinet de mandataire judiciaire (VIALTEA) et obtient son agrément MJPM pour les Yvelines. En 2014, elle obtient son agrément pour le département des Hauts-de-Seine. En 2019, elle est membre de la **Commission départementale d'Agrément** des MJPM mise en place par la DDCS des YVELINES.

Création & Organisation du Cabinet MJPM

Durée : 1 journée – Prochaines dates : 25/09/2020 – 26/01/2021 – 29/06/2021 – 12/10/2021

A l'issue de la formation, le participant doit être en capacité :

- De créer sa structure et de concevoir son organisation
- De déterminer le seuil de rentabilité de son activité de MJPM et d'établir un plan de trésorerie prévisionnel

Module 1 : Statut juridique et Régime social

- Les implications du mode d'exercice individuel
- Choix du statut juridique - Démarches
- Régime fiscal et social (auto-entrepreneur et EI)
- Gestion du risque professionnel
- La protection juridique et patrimoniale du MJPM
- Mutualisation des charges : la SCM

Module 2 : Financement de l'activité

- Modalités de rémunération du MJPM
- Compte de résultat prévisionnel
- Calcul du seuil de rentabilité
- Plan de trésorerie

Module 3 : Organisation du Cabinet

- L'organisation de l'activité
- Définition des procédures internes
- Externalisation des tâches
- Choix d'un logiciel de gestion des dossiers des MP
- Gestion documentaire / Archivage
- Gestion comptable

Module 4 : Installation

- Stratégie d'installation
- Etude d'opportunité
- Position des DDCS
- Questions/Réponses

Intervenante : **Catherine HAMET** ou **Anne-Bénédicte FERNIER**, MJPM individuelles

Lieu : Paris 17^e Durée : 7 heures/Atelier Horaires : 9h00 – 12h30 puis 13h30 – 17h00 Objectif : Perfectionnement des connaissances

Possibilité de suivre ces ateliers EN DIRECT par VISIOCONFERENCE